

COMMUNE
de
RUSTENHART
68740



ARRETE N° 06/ 2025

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LORS DE LA 58^{ème} CAVALCADE DU 16 MARS 2025**

Le Maire,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et R225,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213 5 et L 2541-1 à L 2542.4,

ATTENDU que le Cercle Sportif et Culturel de Rustenhart organise une cavalcade à l'occasion des fêtes carnavalesques, le dimanche 16 mars 2025,

ATTENDU qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité, de réglementer la circulation pendant la durée du défilé des chars,

ARRETE

Article 1 Seront interdites à la circulation des véhicules, dimanche 16 mars 2025, entre 12 heures et 19 heures, les rues ci-après désignées :

- Rue des Bleuets
- Rue des Violettes
- ainsi que le chemin rural reliant les extrémités Est des rues précitées et allant jusqu'à la rue de Dessenheim, afin de permettre aux chars du défilé de se garer en toute sécurité avant et après la cavalcade.

Article 2 Seront interdites à la circulation des véhicules, dimanche 16 mars 2025, entre 12 heures et 17 heures, les rues ci-après désignées :

- Rue de Balgau
- Rue de Dessenheim
- Rue de Hirtzfelden
- Rue des Muguets
- Rue Principale

Article 3 Une déviation temporaire sera mise en place telle qu'indiquée sur le plan ci-joint. L'itinéraire de contournement empruntera les voies carrossables suivantes :

- Schlittweg
- Rue de Fessenheim
- Unterwaldweg

- Rue des Primevères
- Rue d'Oberhergheim

Les panneaux de signalisation utiles seront posés et déposés le jour même.

1/2

Article 4 La circulation des véhicules sera réglée par les membres de l'association organisatrice.

Article 5 Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux véhicules de police, de lutte contre l'incendie, de médecins et ambulances ainsi que ceux transportant les participants du cortège.

Article 6 Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- à la Préfecture de Colmar
- à Monsieur le Président de la CeA.
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ensisheim.
- au CSCR,
- aux Maires des communes de Balgau, Niederentzen, Hirtzfelden et Dessenheim,
- au Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers du Sivu Centre Hardt,
- Unité routière de Guebwiller,
- aux archives de la Commune.

Fait à Rustenhart, le 12 février 2025

Le Maire,



GIUDICI Frédéric



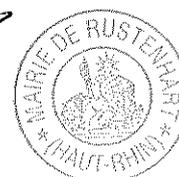
A l'intention du Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers du SIVU Centre Hardt,

Afin d'assurer la sécurité du dispositif, je vous demande de bien vouloir mettre en place un piquet d'incendie pendant toute la durée du cortège.

Avec mes remerciements.

Rustenhart, le 12 février 2025

Le Maire,
GIUDICI Frédéric



2/2